

En ce début d'année, le lycée ADRIANA entame sa campagne pour la collecte de la taxe d'apprentissage et cette plaquette a pour vocation d'attirer l'attention sur l'enjeu vital que représente votre soutien pour notre établissement.

La Taxe d'Apprentissage, étant le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire, est de facto un investissement plutôt qu'un impôt. Vous contribuez directement aux formations technologiques et professionnelles de vos futur(e)s stagiaires et salarié(e)s.

En soutenant financièrement notre mission et notre développement, vous faites vivre le modèle pédagogique du Lycée ADRIANA dont l'objectif est de former un potentiel lycéen qui viendra renforcer dans un avenir proche les équipes de votre entreprise.

Nous voulons remercier les entreprises qui, chaque année, nous témoignent de leur fidélité et sensibiliser de nouveaux partenaires à nous rejoindre dans notre projet d'établissement. Nous comptons sur vous et vous remercions par avance.

Anne LAURENT
Directrice de l'EPLFPA de Tarbes
et Provisoire du Lycée Adriana

Le Lycée ADRIANA, s'inscrit dans la démarche du projet agro-écologique pour la France et se réfère au plan d'action « Enseigner à produire autrement ». Véritable atelier pédagogique pour les lycéens / lycéennes, l'exploitation horticole Adriana – parc botanique, pépinières et serres – se caractérise par des méthodes de production biologique intégrée (PBI) et des pratiques respectueuses de l'environnement (Zéro Phyto).

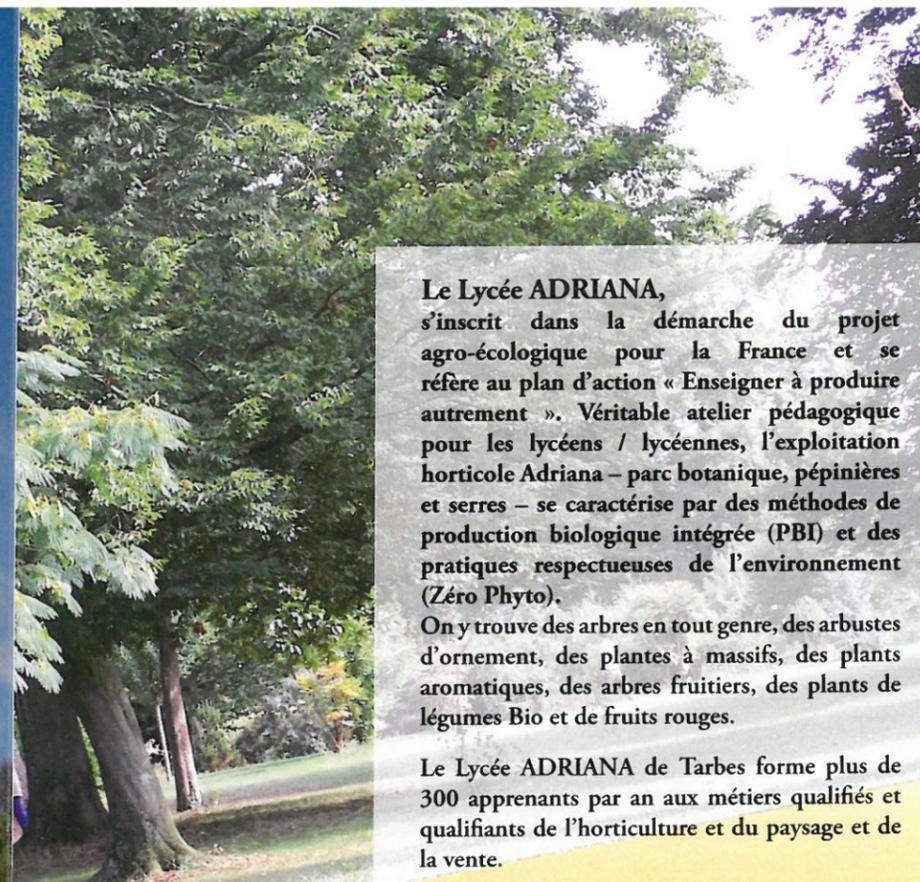
On y trouve des arbres en tout genre, des arbustes d'ornement, des plantes à massifs, des plants aromatiques, des arbres fruitiers, des plants de légumes Bio et de fruits rouges.

Le Lycée ADRIANA de Tarbes forme plus de 300 apprenants par an aux métiers qualifiés et qualifiants de l'horticulture et du paysage et de la vente.

- CAPA Jardinier Paysagiste
- BAC Professionnel Productions horticoles (avec option Art Floral)
- BAC Professionnel Aménagements paysagers
- BAC Professionnel Technicien Conseil Vente en Produits de Jardin (avec option Art Floral)
- BAC professionnel Technicien Conseil Vente en animalerie

La Taxe d'Apprentissage perçue l'année dernière nous a permis d'entreprendre des voyages pédagogiques, d'acheter du matériel agricole approprié au développement durable, d'entretenir sous contraintes « Zéro Phyto » les pépinières, serres et parc, de procéder à des expérimentations.

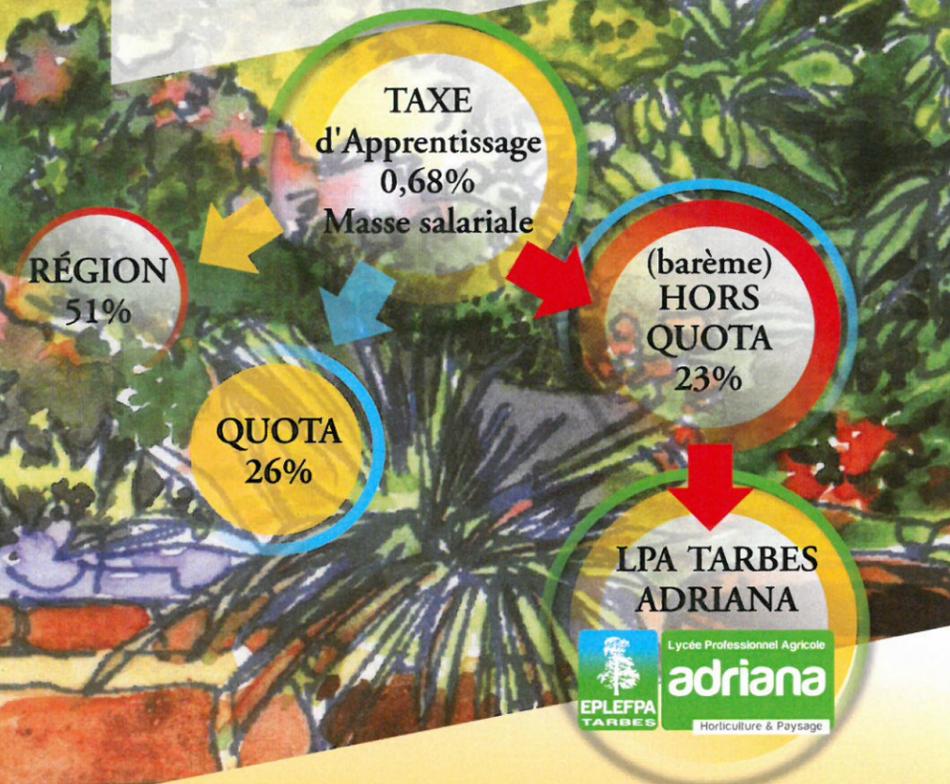
En investissant cette année dans les projets éducatifs du lycée ADRIANA de Tarbes, ce sont 300 apprenants, vos futures ressources, qui bénéficieront de nouveaux ateliers linguistiques, de voyages d'études, de compétences en art floral, des derniers logiciels DAO/CAO pour les aménagements paysagers, de matériel agricole « zéro phyto », d'une animalerie pédagogique réservée aux petits animaux domestiques, tout en poursuivant ce qui a été entrepris l'année passée.



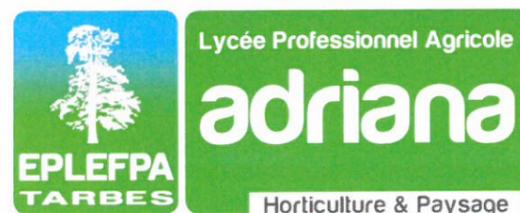
COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE ADRIANA ?

Dans le cadre du HORS QUOTA (voir schéma ci-dessous), indiquer à votre comptable et/ou à votre organisme collecteur (OCTA) votre choix pour :

LPA TARBES ADRIANA
59, route de Pau - 65000 TARBES
Tél.: 05 62 93 07 32
Code UAI : 0650138X



Sur le formulaire de votre OCTA précisez l'affectation à : LPA TARBES ADRIANA



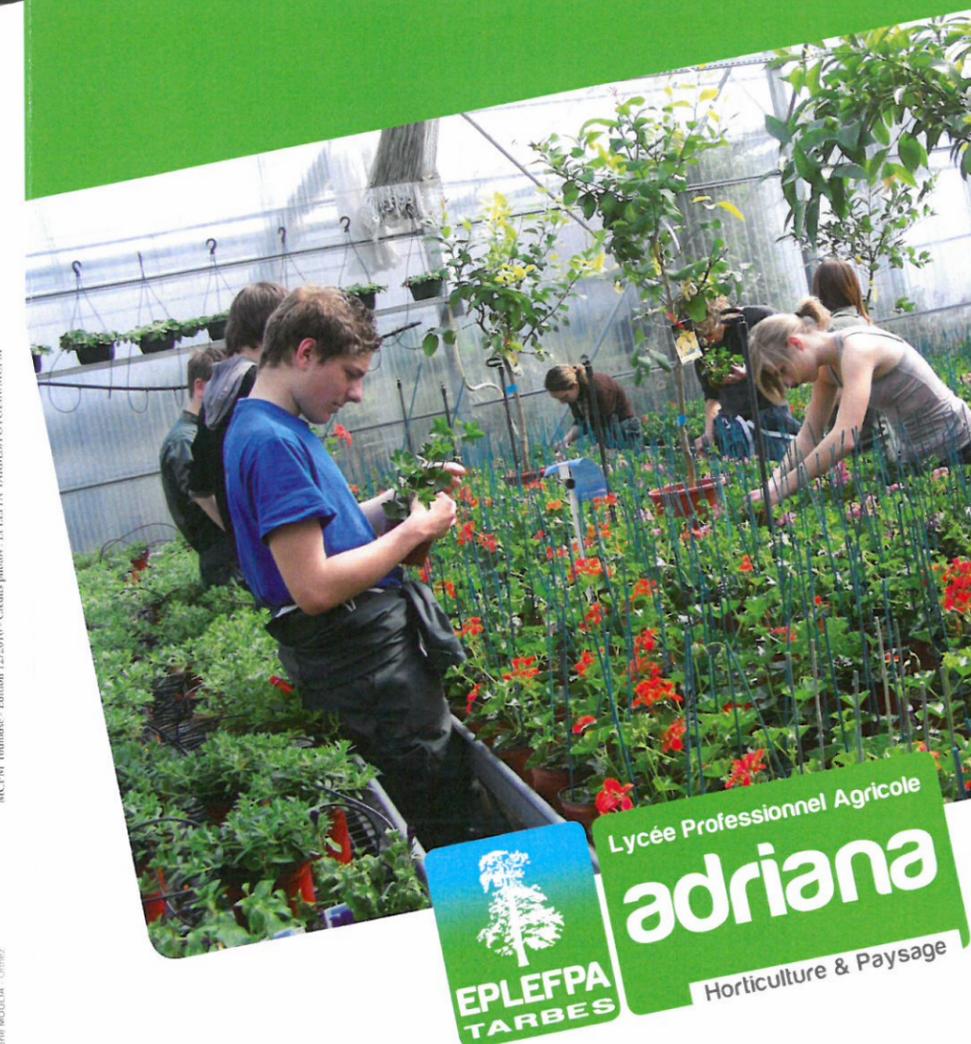
LYCÉE DE L'HORTICULTURE & DU PAYSAGE
LPA TARBES ADRIANA
59, route de Pau - 65000 TARBES
Tél.: 05 62 93 07 32 - Fax: 05 62 93 74 13
lpa.tarbes@educagri.fr - www.lpatarbes-educagri.fr



MCPM Toulouse - Édition 12/2016 - Crédits photos : EPLEFPA TARBES/PHOTO/IANCPM

Impression : Imprimerie MOULIA - Orléans

TAXE D'APPRENTISSAGE



HORTICULTURE ET PAYSAGE
AU LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE TARBES